VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Jeudi 18 juillet 2019

SUD OUEST

Charente Libre

■ La journée d'hier a été marquée par la fermeture de trois baignades en Charente ■ Cyanobactéries et Escherichia coli sont en cause ■ D'autres contrôles vont être menés pour suivre le phénomène.

À Vindelle, la baignade est autorisée pour le moment. Des contrôles réguliers sont effectués par le laboratoire départemental. Photo Quentin Petit

Coup de chaud sur les baignades charentaises

Antoine BENEYTOU
a.beneytou@charentelibre.fr

Cela fait un joli moment que la Charente n'a pas été arrosée par la pluie. Il y a ceux qui s'en inquiètent, pour l'agriculture. Et puis il y a ceux qui n'en ont cure et qui profitent de ce resplendissant mois de juillet pour barboter dans les sites de baignade. Il y a d'ailleurs foules, sur les plages charentaises.

Mais le beau temps a aussi ses inconvénients. Ainsi hier, sur trois sites, les vacanciers ont été contraints de sortir de l'eau: à Condac, Écuras et Pressignac.

À Condac d'abord. Le maire, Christophe Demaille, a publié hier un arrêté interdisant la baignade. La faute a des concentrations trop importantes d'Escherichia coli, une entérobactérie. L'anomalie a été révélée par un contrôle de la qualité de l'eau mandaté par l'Agence régionale de santé (ARS) et réalisé par le Laboratoire départemental d'analyse et de recherches de la Charente lundi. Les résultats – positifs – ont été communiqués hier. La baignade est fermée au moins jusqu'à vendredi.

Les algues bleues en cause

Interdiction de barboter jusqu'à nouvel ordre aussi à l'est, à la plage de La Guerlie (mais les activités nautiques restent autorisées), à Pressignac dans le lac de Lavaud et à la plage du village Le Chat à Écuras, un site privé où séjournent de nombreux Néerlandais. Sur ces deux plans d'eau, les cyanobactéries sont en cause. En 2016, déjà, la baignade avait déjà été interdite à cause de ces «algues bleues» à Pressignac.

Comment expliquer ce phénomène? *«Les niveaux d'eau sont très bas, il y a de fortes températures sur une longue durée et les perspectives météo ne vont pas en s'améliorant. Il faut rester vigilant»*, explique Thomas Sarrazin, du laboratoire départemental. Pour les algues bleues, le cocktail d'eaux stagnantes et de canicule, qui fera son retour la semaine prochaine, est un facteur aggravant et favorise leur prolifération. Prudence, ces cyanobactéries peuvent causer la mort d'animaux qui boivent dans les plans d'eau touchés.

Que ce soit à La Guerlie, à Rejallant ou au village du Chat, d'autres contrôles vont être menés pour observer si la situation s'améliore ou empire. Dans pareil cas, *«à la réception des résultats, on informe le gestionnaire de la baignade pour qu'il prenne un arrêté de fermeture»*, indique Sylvie Bonneau, de l'ARS, qui rappelle la nécessité de se doucher avant et après la baignade. *«Puis on fait une contre-analyse pour confirmer le résultat, puis des contrôles réguliers pour voir s'il y a une amélioration.»* En dehors de ces épisodes, des contrôles réguliers sont menés deux fois par mois dans les baignades, mais aussi une dizaine de jours avant l'ouverture de la saison.

La «piscine» de Roumazières

Le plan d'eau Prés de Peyras à Roumazières. Le site ne figure pas dans la liste ds baignades ci-contre. *«Car il répond aux mêmes réglementations que les piscines»*, indique le maire, Jean-Michel Dufaud. Le bassin a été aménagé en 1997 dans d'anciennes carrières d'argile. Il est rempli fin juin et vidé en septembre. Il dispose de pompes, de filtres et même d'un liner. Le site est actuellement ouvert et la baignade y est surveillé. À l'instar d'autres piscines, l'ARS y mène des contrôles de qualité de l'eau.

Canoë, sports, Aquajump...

Sur les différents sites de baignade charentais, de nombreuses activités sont proposées pour divertir le public. À commencer par des sorties canoë, pédalos et paddle, que ce soit à Vindelle, Condac, Aubeterre-sur-Dronne, La Guerlie ou encore Châteauneuf-sur-Charente. Le Bain des Dames, justement, est depuis l'an dernier le premier site charentais labellisé «Station sports nature» Au menu: VTT, tir à l'arc, canoë, beach soccer ou encore de la randonnée et même de l'escalade avec le site de la Font-qui-Pisse tout proche. Pour les habitants de l'agglo d'Angoulême, il y a bien sûr le plan d'eau de Saint-Yrieix et ses structures gonflables «Aquajump». À noter que le lac «Sensation Frisson» de Saint-Vallier, dans le Sud-Charente, est fermé cette année. Le propriétaire évoque un manque de personnel. L'ARS continue toutefois d'y effectuer des contrôles afin de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau et permettre une réouverture l'an prochain.

Les structures gonflables de Saint-Yrieix. Photo archives Quentin Petit

13 sites de baignade déclarés à l'ARS en 2019

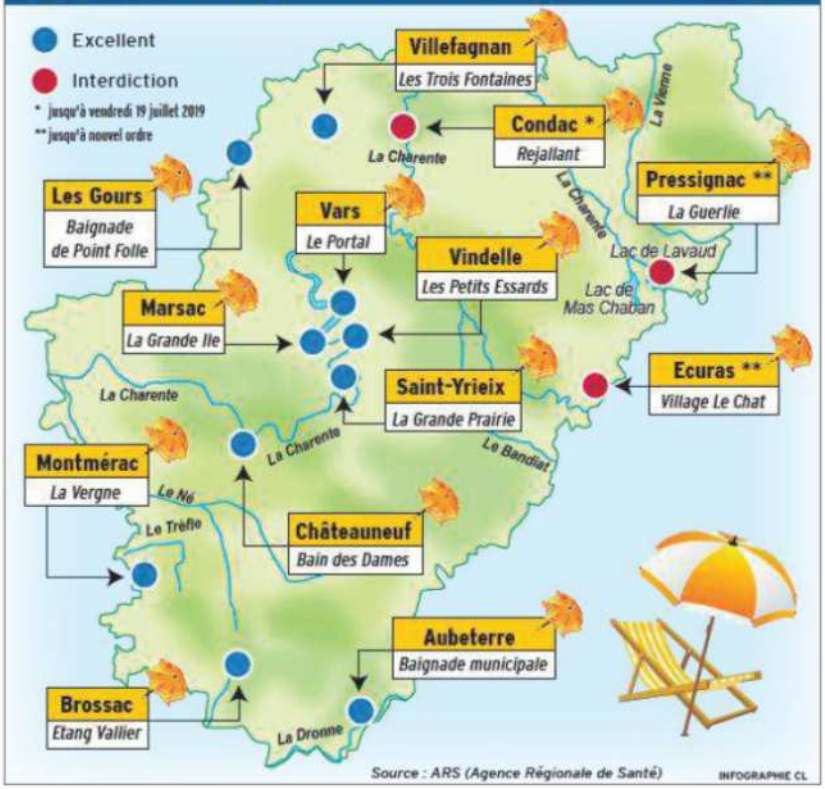

Météo

La canicule revient la semaine prochaine

Ne rangez pas vos ventilos! Après la canicule historique de la fin du mois de juin, les températures ont retrouvé un niveau un peu plus normal au cours de la première quinzaine de juillet. Mais attention, la situation va changer à partir du week-end avec la mise en place d'un flux de secteur sud à sud-ouest, avec pour conséquence une nouvelle envolée des thermomètres et la très probable installation d'une nouvelle canicule, annonce Météo-France. Concrètement, la hausse des températures va s'accentuer en début de semaine prochaine: les valeurs maximales gagneront 2 à 3 °C entre dimanche et lundi avec déjà les premières pointes à 37 ou 38 °C dans le Sud-Ouest. Mardi et mercredi, la chaleur continuera à s'accentuer avec des pointes à 40 °C possibles dans l'arrière-pays méditerranéen et plus de 35 °C dans les régions de la moitié nord. Quant aux températures minimales, elles descendront rarement en dessous des 20 °C dans les grandes agglomérations. En Charente, les températures vont décoller à partir de lundi avec en moyenne 33 °C pour grimper à 34 °C et 35 °C en moyenne mardi et mercredi avant d'atteindre jusqu'à 39 °C jeudi. La chute devrait s'amorcer vendredi avec tout de même encore 34 °C.

COGNAC

Fin de série pour le trio de cambrioleurs géorgiens

Les gendarmes de la compagnie de Cognac ont mis fin aux agissements d'un trio de cambrioleurs géorgiens qui opérait dans toute la grande région. Les trois hommes, âgés de 27 à 32 ans, font partie d'un groupe mafieux nommé «Vory Zakone». Ils ont été déférés mardi à Angoulême puis incarcérés. Une information judiciaire a été ouverte pour dénouer cette affaire aux nombreuses victimes potentielles, dont certaines de Cognac.

Avec le concours de leurs homologues girondins, les gendarmes les ont interpellés dimanche dans des hôtels de la banlieue bordelaise où ils se retrouvaient après leurs méfaits. Ils ont mis la main sur près de 200 objets à la provenance frauduleuse lors des perquisitions. Grâce à ce coup de filet, des victimes charentaises ont déjà pu reprendre possession de leurs biens. Toutefois, de nombreuses autres n'ont pas pu être identifiées encore vu le nombre d'objets recensés. Cette affaire a été résolue suite à une enquête minutieuse de terrain menée par les gendarmes de Cognac qui, comme les policiers du département, avait constaté une recrudescence de cambriolages depuis le début de l'été. À chaque fois, les malfaiteurs utilisaient le même mode opératoire. Au cœur de la nuit, ils privilégiaient les habitations inoccupées après un repérage des lieux. Ils cassaient le barillet de la porte des maisons et procédaient ensuite à une fouille totale de l'habitation.

La ronde des chauffards

Le mois de juillet a été particulièrement mauvais en matière de comportements routiers à Cognac où la police nationale a procédé à 17 interpellations en autant de jours. La dernière remonte à hier. À 12h35, boulevard de Châtenay, un automobiliste de 27 ans originaire de Cognac a été contrôlé alors qu'il circulait sans permis. Un test salivaire a révélé qu'il avait consommé des stupéfiants. Compte tenu de ses antécédents, son véhicule a été saisi en attendant une convocation en justice. Quelques heures plus tôt, à 1h50, une moto de grosse cylindrée s'est fait remarquer boulevard Denfert-Rochereau à cause d'une vitesse trop élevée. Après avoir tenté de fuir la patrouille, le pilote a chuté et s'est enfui à pied. Rattrapé, il a reconnu ne pas posséder de permis moto. Connu pour de précédentes infractions, l'homme de 25 ans, résident à Cognac, sera traduit en justice en janvier. La veille vers 19h45, un conducteur de scooter de 41 ans avait été arrêté près du supermarché Leclerc où il roulait de manière incohérente. Après avoir tenté de fuir, il a été maîtrisé et a présenté une alcoolémie de 1,64 gramme par litre de sang. Sa garde à vue a été prolongée, en attendant une décision de la justice.

Eau: le Sud-Ouest veut des barrages pour faire face à l'urgence climatique

Face à une sécheresse «décennale» et à l'impact du changement climatique, le grand Sud-Ouest, qui représente 120 000 kilomètres de cours d'eau pour 20 % du territoire, a demandé à l'État de prévoir, dans les futures concessions hydroélectriques, une *«capacité supplémentaire»* de prélever de l'eau pour le réseau plutôt que pour l'hydro-électricité.

Dans le Bassin Adour-Garonne, qui couvre pour l'essentiel les régions Nouvelle-Aquitaine, dont la Charente, et Occitanie, à la mi-juillet, *«seuls six départements* (sur 26) *n'avaient pas d'arrêtés préfectoraux pour restreindre l'usage de l'eau»*, a rappelé mardi le préfet d'Occitanie, Étienne Guyot, lors de la tenue mardi à Bordeaux du Comité de Bassin Adour-Garonne. Les préfets des deux régions ont décrété une *«opération commando»* associant État, collectivités territoriales, régions, acteurs agricoles et industriels, public, pour *«rétablir un équilibre hydrographique en souffrance»* par endroits sur le bassin.

L'objectif est de s'attaquer au *«déficit qui existe aujourd'hui, de 250 millions de m³ par an, annoncé à 1,2 milliard de m³ par an à l'horizon 2050»*, soit la moitié de la consommation actuelle, selon Étienne Guyot.

Le comité de Bassin Adour-Garonne a validé mardi les mesures adoptées aux Assises nationales de l'eau début juillet et a lancé des chantiers pour des actions concrètes dans ses sous-bassins (Garonne, Dordogne, Charente, Lot, Tarn-Aveyron, Adour, Côtiers Aquitains-Charentais), que ce soit en matière d'économies d'eau, restauration de zones humides, végétalisation, mobilisation ou remobilisation de ressources (par exemple des réserves d'eau en déshérence) notamment.

«Une addition de solutions et de politiques nouvelles»

«Il faudra créer des ressources [en eau] *supplémentaires,* a affirmé Martin Malvy, président du Comité de Bassin Adour-Garonne et ancien président (PS) de la région Midi-Pyrénées. *Mais elles ne seront jamais à la hauteur de l'enjeu. Il n'y a pas une solution, mais une addition de solutions et de politiques nouvelles».*

Le Comité de bassin a ainsi adopté une motion *«demandant d'ores et déjà à l'État, dans le cadre des nouvelles conventions de concession hydroélectrique des barrages, de prévoir une capacité supplémentaire de prélèvement de l'eau destinée au réseau plutôt qu'à la production hydro-électrique,* a expliqué Martin Malvy. *Aujourd'hui, ce sont 160 millions de m³ dont nous disposons chaque année, nous voulons atteindre les 400 millions, mais ça ne réglera pas non plus le problème.»*

Adour-Garonne a aussi demandé *«un audit sous dix-huit mois, agence* [de bassin] *par agence»*, pour vérifier que la feuille de route des Assises de l'eau de juillet *«peut être menée a bien dans un cadre des moyens laissés par les restrictions budgétaires, les prélèvements de l'État»* sur le budget des agences.

Le comité a aussi demandé, dans le cadre de la renégociation de la Politique agricole commune, qu'*«elle intègre l'accompagnement des pratiques agricoles nécessaires à la reconquête de la qualité des rivières». «Il faudra des financements, des moyens, et ils viennent en partie de l'Europe, du Feader»* (Fonds européen agricole pour le développement rural), a rappelé Martin Malvy.

■ Les balades patrimoniales au clair de lune ont débuté mardi à Cognac, sur le thème du Moyen Âge ■ Devant la trop forte affluence des précédentes éditions, la formule a changé.

Les visites nocturnes victimes de leur succès

Marine VEILLÉ
m.veille@charentelibre.fr

Il est 21h30, mardi soir. Le soleil commence à se coucher dans les rues de Cognac et les petits curieux viennent récupérer leur lampion au couvent des Récollets. Dans quelques minutes, débutera la troisième saison des visites nocturnes organisées depuis 2017 par le service Ville d'art et d'histoire.

> **Certains soirs, on avait jusqu'à 140 personnes [...]. On ne veut pas que ça soit inconfortable.**

La rue Grande était au Moyen Âge la plus importante de la ville. Ce qui surprend le public, vu sa taille actuelle. Avec ses visites nocturnes, le service patrimoine reprend l'histoire de Cognac par des biais insolites. Et les visiteurs adorent. Photos M. V.

Quand le guide Silvio Pianezzola prend la parole, ils sont quatre-vingts à tendre l'oreille. C'est beaucoup (certains auront du mal à saisir toutes les explications) mais bien plus confortable que l'an passé, quand ces mêmes visites attiraient deux fois plus de public.

«Il y avait beaucoup trop de monde, confirme Vincent Bretagnolle, l'animateur du patrimoine à l'origine de cette activité. *Certains soirs, on avait presque 140 personnes (...) On ne veut pas que ça soit inconfortable.»*

Voilà pourquoi la formule a changé cette année. Auparavant, la Ville organisait seulement quatre visites, contre six cet été, réparties jusqu'à fin août (1). Alors qu'il n'y avait qu'un seul thème, ces six sorties aborderont tour à tour trois sujets: le Cognac médiéval, le Jardin public (magnifique la nuit, mais fermé normalement) et le XIXe siècle, celui du cognac.

De quoi étaler quelque peu le flux des visiteurs et aérer chaque sortie, espère Vincent Bretagnolle.

Pas certain que cela fonctionne, tant l'intérêt des pèlerins pour ces balades semblait toujours vif, mardi soir. *«Je ne m'attendais pas à avoir autant de monde*, sourit l'animateur. *Ça commence fort.»*

Car ce qui ne change pas avec ces nouvelles visites, c'est la (bonne) idée de proposer des manifestations atypiques, quand la chaleur du jour est moins pesante.

«On illumine avec une lampe torche certains détails afin de comprendre certaines choses que l'on ne remarque pas au premier regard», précise par exemple le guide Silvio Pianezzola. Et cette originalité, le public la recherche toujours autant, qu'il s'agisse des touristes ou des locaux.

«Au crépuscule, on ne voit pas les monuments de la même manière», savoure Stéphanie Durupt, originaire de Seine-Maritime et en vacances dans le coin avec ses enfants. *«On est très intéressé par l'histoire de notre région*, poursuit Hubert Luavé, de Châteaubernard. *On était curieux de voir comment cela allait se dérouler. De plus, c'était l'occasion de faire une balade avec nos amis.»*

Oubliées les torches de cire. Place aux lampions cette année, pour plus de sécurité.

(1) Les mardis 23 et 30 juillet, ainsi que ceux du 13, 20 et 27 août. Pas de réservation. Départ au couvent des Récollets (53, rue d'Angoulême). Prix: 4,50€, réduit 3€, gratuit moins 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et guides conférenciers.

En vue

Le jeudi, c'est pizza aux Jardins

La recette: on cueille ses herbes au jardin, puis on cuit sa pizza. Archives CL

L'association des Jardins respectueux, basée en contrebas du restaurant de L'Yeuse à Châteaubernard, propose deux animations récurrentes jusqu'en septembre: les jeudis «Pizza au Jardin» et les mardis du cognac. L'opération «Pizza au Jardin» débute ce soir (1). Au menu: cueillette des herbes et visite du jardin potager à partir de 18h30, découpe et préparation des pizzas jusqu'à 20h30 et dégustation. L'association invite les participants à apporter une entrée, un dessert, une boisson, locale de préférence.

(1) Elle se renouvellera le 25 juillet puis les 1er, 22 et 29 août et les 5 et 12 septembre. Réservation: jardinrespectueux@gmail.com ou 06.12.16.44.94. Tarif: 10€, gratuit moins de 12 ans, réservé aux adhérents (10€ l'adhésion).

Social

Dissolution d'Info16: la CAF se défend

Ce soir, l'association Info16 votera sa dissolution au 31 décembre prochain, lors d'une assemblée générale. Dans *CL* de lundi, la présidente Sandrine de Ramefort avait expliqué ce choix par la non-reconduction d'une convention entre Info16 et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Charente. Convention qui devait financer le Point info familles, soit l'une des deux principales missions d'Info 16 avec le Bureau information jeunesse.

Or, sans ce financement, l'association n'a *«plus les moyens de poursuivre»* et son activité sera reprise en janvier en régie directe par la Ville et son centre communal d'action sociale (CCAS). Pour mémoire, Info 16 informe les jeunes et les familles, notamment pour les aider dans leurs démarches administratives.

Injoignable durant le week-end, le directeur de la CAF, Philippe Arnould, souhaite apporter des précisions sur le déroulé des événements. *«Nous souhaitions qu'il y ait une évolution de la convention vers un soutien plus marqué aux parents, au lieu de l'information transversale qui était dispensée par Info16 jusqu'alors. Cela ne représentait pas de charge supplémentaire, il s'agissait d'une évolution à charge constante. La proposition était amendable et semblait convenir à Info16 en octobre. En avril, on nous a informés que le cahier des charges ne serait pas examiné. Dans cette histoire, la CAF se sent davantage comme une victime de la fin d'Info16, que comme étant la cause de cela.»*

Philippe Arnould, directeur de la CAF de Charente. Archives Quentin Petit

Les Chais Monnet satisfaits de leurs dix premiers mois

La fréquentation a augmenté chaque mois depuis octobre. Après s'être fait connaître localement, l'hôtel 5 étoiles visera plus loin à la rentrée.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

L'objectif d'une rentabilité à cinq ans est plus réaliste que jamais, dix mois après l'ouverture de l'unique hôtel cinq étoiles de la ville de Cognac.
«De 15 ou 16 % de taux d'occupation le premier mois, nous arrivons à presque 50 % en juillet, avec une fréquentation qui a augmenté chaque mois», rapporte le directeur général Arnaud Bamvens à l'heure de dresser un premier bilan des Chais Monnet, dont les tout premiers clients ont été accueillis le 1er octobre dernier.

> **On s'attendait à voir des gens de Bordeaux, pas forcément de Niort ou Poitiers.**

«La fréquentation augmente chaque mois», indique le directeur général Arnaud Bamvens, qui souhaite désormais attirer une clientèle plus touristique que «business». Archives R. J.

«Nous avons très bien franchi la première marche de notre développement, qui était de nous implanter dans la région et de stabiliser notre activité, poursuit-il. *Nous nous préparons désormais à franchir la deuxième étape, qui sera de devenir apporteur de clients et d'activités à Cognac.»*
Autrement dit, après avoir passé des mois à se faire connaître du tissu économique local, il s'agit désormais de s'attaquer à une clientèle plus lointaine. Plus axée sur le tourisme pur, également, que celle qui a franchi les portes des Chais jusqu'à présent et qui est plus orientée sur le tourisme d'affaires.
À ce titre, *«tout le secteur du cognac a joué le jeu: chaque maison a privatisé l'hôtel au moins une fois»*, abonde le directeur du marketing Gaétan Pennec.

Les étoiles du Michelin dans le collimateur

Les grandes compagnies d'assurances poitevines et niortaises ont également réservé des chambres par dizaines, ce qui constitue une petite surprise.
«On s'attendait à voir des gens de Bordeaux, pas forcément de Niort ou Poitiers», note Gaétan Pennec. En moyenne, le site est loué dans sa totalité par des groupes une fois par mois.
Parmi les points à améliorer, il y a le spa, dont le chiffre d'affaires n'a pas encore atteint le niveau espéré. La brasserie de la Distillerie a trouvé un rythme de croisière, malgré des débuts compliqués à cause de quelques longueurs au service, désormais réglées.
Quant au restaurant gastronomique des Foudres, il est fermé cet été pour cause de vacances du chef et rouvrira en septembre.
Ce sera le vrai départ de cet établissement qui vise les étoiles du guide Michelin, puisque la rue Basse-Saint-Martin, qui donne sur les Foudres, sera alors complètement aménagée.

Le concours XO photo fait recette

La 2e édition de ce rendez-vous de l'image et du patrimoine a connu un franc succès. Enseignes et publicités ont inspiré les participants.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Plus de 80 participants. *«Et de très belles surprises»*, savoure Mickaël Boilot, le président de l'association cognaçaise XO photo. Pour sa deuxième édition, le concours organisé par le club en partenariat avec le service patrimoine dans le cadre du mois de l'architecture, a fait mouche avec une participation qui a plus que doublé. Après le thème des bâtiments cognaçais «des années 1900 à nos jours», les candidats étaient invités cette fois à poser leur angle de vue sur les «commerces d'autrefois, devantures, enseignes et publicités», à Cognac uniquement.

«Défraîchi», d'Alain Colombel, s'est adjugé le premier prix catégorie couleur. Repro CL

«Répertorier les traces du passé»

Réuni mardi soir pour délibérer, le jury a désigné les vainqueurs de cette édition dans chaque catégorie, noir et blanc, couleur et Instagram. *«À l'unanimité»*, souligne Mickaël Boilot, désormais en quête d'un lieu pour accueillir une exposition qui rassemblera une sélection des dix meilleurs clichés par catégorie.

«Et ils sont bons, tous, dont certains surprenants de par leur composition originale», vante-t-il. Et de saluer ces réalisations *«sur un sujet pas facile, avec des enseignes nombreuses en ville et pas toujours simples à mettre en lumière.»* Alexie Favereau (*«Laboratoire»*, noir et blanc), Alain Colombel (*«Défraîchi»*, couleur) et Béatrice Daugé (*«En hauteur»*, Instagram), se sont sortis le mieux de cet exercice, lauréats 2019 d'un concours à double tiroir, rappelle Mickaël Boilot *«puisque l'objectif est aussi de répertorier et référencer toutes ces traces du passé pour en conserver l'image.»*

Il fera son retour l'an prochain sur un nouveau thème encore à l'étude.

ARS

La commune sous le feu des médias

Après la télé, la radio. Ars a vécu à l'heure des médias cette semaine. Mardi, les caméras de France 2 ont suivi la maire Hélène Tournadre jusqu'au conseil municipal, pour un reportage qui doit être diffusé lors d'un journal télévisé de 13h, sur le thème «Maire et mère». On ne connaît pas encore la date de diffusion. Et depuis mercredi, la «Caradoc» s'est installée devant l'école, pour aller à la rencontre des habitants (lire nos éditions précédentes). Quatre étudiantes réalisent leur projet de fin de master «Écriture et réalisation documentaire» en partant ce mois sur les routes de Charente. Elles ont déménagé dimanche vers les arbres de la mairie pour réaliser dans les conditions du direct une émission autour des nouveaux habitants et de la fête du bout de fromage républicain.

«Dans les conditions du direct», car l'émission ne sera diffusée sur les ondes de RCF qu'au mois de septembre. En attendant, elle sera très prochainement disponible en podcast sur le site http://caradoc.lepodcast.fr.

Les étudiantes de la «Caradoc» en plein repérage, avec Jacky Colin. Photo CL

VITICULTURE

Une coopérative pour mutualiser les moyens

Les adhérents de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC) ont désormais leur coopérative, destinée à acheter et utiliser du matériel agricole en commun. Cette nouvelle structure dénommée «Cula Viti Cognac» (coopérative d'utilisation de matériel agricole) a été créée lundi lors d'une réunion de lancement à laquelle de nombreux viticulteurs intéressés par ce projet ont participé, salle du Castel à Châteaubernard. Présidée par Freddy Jeannaud, viticulteur à Chadenac, et dotée d'un conseil d'administration, la structure a fixé comme première priorité la lutte antigel, et a déjà commencé à œuvrer pour l'acquisition de tours à vent. À ce titre, la Cuma proposera prochainement à ses membres les informations nécessaires à la prise de commande, et déposera en octobre un dossier de demande de subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, l'UGVC travaille à la réalisation d'une étude des phénomènes gélifs sur l'ensemble de l'aire d'appellation, afin d'optimiser au maximum l'implantation des moyens de lutte sur le terrain.

GENSAC-LA-PALLUE

Travaux d'aménagement en vue

Les travaux d'aménagement de la rue des Encloux vont commencer à la rentrée à Gensac. Premier point à l'ordre du jour du conseil, mardi, ils ont fait l'objet d'un appel d'offres et le choix de la société Scopta a été entériné par les élus, pour un montant de 288.000€. Aussi, dès septembre, des travaux de remise à niveau du réseau d'assainissement seront conduits par l'agglo, avant la reprise totale de la rue entre le carrefour de la rue du Canton et le rond-point du chemin Boisne, à partir de janvier. Un chemin piétonnier est prévu pour sécuriser la circulation des usagers les plus à risque. La maison en saillie sera alignée.

Bernard Mauzé, le maire, s'attend à ce que *«les Gensacais apprécient ce nouvel aménagement»*.

Aire de grand passage. Autre fil rouge au menu du conseil, la proposition d'achat par Grand Cognac d'une parcelle jouxtant le terrain des Mullons, que l'agglo envisage de proposer comme aire de grand passage pour les gens du voyage. De nombreuses oppositions se sont manifestées au sein du conseil, notamment concernant le classement Natura 2000 de la zone, qui a déjà été opposé aux entreprises implantées à proximité. De plus, il risque d'y avoir des difficultés de compatibilité entre le trafic important des camions de ces entreprises et un afflux de caravanes à certaines périodes. Aussi, le conseil refuse cette vente, en accord avec le vote contre de Bernard Mauzé à l'agglo.

625285

SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
NIEUL (87)
MOUZON

André BOULESTEIX, son époux ;
Myriam, sa fille,
et son compagnon Mickaël ;
Anthony, son fils ;
Mélissa et Manon, ses petites-filles ;
toute la famille,
parents et amis
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Mme Marie Fernande BOULESTEIX,
née LAVERGNE,

survenu le 14 juillet 2019,
dans sa 69e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le vendredi 19 juillet 2019, à 15 heures,
en l'église Notre-Dame-de-la-Route
à Saint-Yrieix, où l'on se réunira,
suivie de l'inhumation au cimetière
de cette même commune.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Mme BOULESTEIX repose
au centre funéraire de Saint-Yrieix.
Visites ce jour jeudi, de 15 h à 18 h.

Centre funéraire D. Jaulin,
La Maison des Obsèques,
Saint-Yrieix, tél. 05.45.92.11.76.

Écologie: Borne sur les rails

La nouvelle ministre de la Transition écologique a repris le flambeau laissé par son prédecesseur lors de la cérémonie de passation de pouvoir hier. Photo AFP

Elisabeth Borne prend la main sur le ministère de la Transition écologique. Elle succède à François de Rugy qui a démissionné suite à la polémique liée à ses dépenses excessives. Si ce dernier a exprimé son *«soulagement»* au lendemain de son remplacement, Elisabeth Borne n'aura pas le temps de souffler. En effet, de nombreux dossiers sont sur la table: des choix énergétiques à la lutte contre le gaspillage, de vastes chantiers attendent celle qui prend la relève.

■ Elisabeth Borne remplace François de Rugy au ministère de la Transition écologique

■ De nombreux chantiers l'attendent.

«Urgence climatique»

Le projet de loi énergie et climat, actuellement examiné par le Sénat, fixe une série d'objectifs pour répondre à *«l'urgence écologique et climatique»*. Il prévoit d'atteindre la *«neutralité carbone»* à l'horizon 2050, une baisse de 40 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030 et la fermeture des dernières centrales à charbon en 2022. Il entérine le report de 2025 à 2035 de l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité (plus de 70 % aujourd'hui). Le sujet de la rénovation énergétique des logements, absent du texte initial, a été ajouté par les députés. U

Nucléaire et énergies renouvelables

L'adoption du projet de loi énergie est indispensable pour pouvoir entériner la feuille de route énergétique de la France à horizon 2028. Présentée en janvier, la programmation pluriannuelle de l'énergie fait actuellement l'objet de consultations pour d'éventuelles modifications à la marge. Elle prévoit la fermeture de 14 réacteurs nucléaires sur 58 d'ici à 2035, mais ouvre aussi la porte à la construction de nouveaux réacteurs. Le gouvernement veut disposer mi-2021 des éléments pour se décider.

Transports

Le projet de loi sur les mobilités (LOM) doit revenir en septembre en nouvelle lecture au Parlement. Il doit notamment fixer un cadre pour la circulation des trottinettes électriques et permettre d'étendre l'interdiction de circulation de véhicules polluants à certaines heures dans les villes.

Nouvelles taxes

Le gouvernement a annoncé en juillet la mise en place dès 2020 d'une contribution sur les vols au départ de la France. Cette mesure, dénoncée par le secteur concerné, doit être intégrée dans la loi énergie climat. L'exécutif compte aussi réduire l'avantage fiscal accordé aux transporteurs routiers sur le gazole. Quant à la hausse de la taxe carbone, étincelle du mouvement des «gilets jaunes», le gouvernement souhaite qu'une éventuelle décision vienne de la «convention citoyenne» installée à la rentrée.

Lutte contre le gaspillage

Le projet de loi pour une économie circulaire sera examiné par le Parlement à la rentrée, dans un contexte d'attentes grandissantes de l'opinion publique. Ce texte décrète la guerre au plastique et mise sur le recyclage et les consignes. Il recèle de multiples propositions qui doivent cependant trouver leurs modalités concrètes d'application.

Électricité et gaz

Le projet de loi énergie climat intègre un article permettant de faire évoluer le mode de calcul des tarifs régulés de l'électricité, qui avait entraîné une hausse très contestée de 5,9 % en juin. Le texte prévoit également de mettre fin d'ici à 2023 aux tarifs réglementés de vente du gaz, jugés contraires au droit européen.

Bien-être animal

François de Rugy avait prévu de prendre en septembre des décisions concernant le sort des animaux dans les cirques, les zoos et les delphinariums.

Quel bilan aux Transports ?

La ministre des Transports Élisabeth Borne, a fait ses preuves en conduisant la délicate réforme de la SNCF, et a déjà piloté les dossiers écologiques sous Ségolène Royal, dont elle a dirigé le cabinet. Cette ingénieure de 58 ans, sortie de l'Ecole Polytechnique en 1981, haute fonctionnaire marquée à gauche, est déjà la troisième à prendre en charge le maroquin de l'environnement sous le quinquennat d'Emmanuel Macron, après les mandats écourtés de Nicolas Hulot puis François de Rugy. Technicienne et exigeante, réputée bien connaître ses dossiers et ne se laissant pas démonter, Elisabeth Borne a, durant ses deux années aux Transports, gagné une assise certaine en menant à son terme l'une des réformes emblématiques du gouvernement Macron, celle de la SNCF affrontant de nombreuses grèves de cheminots.

Le chiffre

18 C'est le nombre de femmes au gouvernement. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, les femmes sont majoritaires (contre 17 hommes) dans le gouvernement, en comptant le Premier ministre, suite au départ de François de Rugy remplacé par Elisabeth Borne.

Des réactions vives et mitigées

Si la République en Marche se félicite de cette nomination, les partis d'opposition et certaines organisations sont plus méfiants.

L'Élysée a assuré le service après-vente en vantant les mérites de la nouvelle ministre de la Transition écologique mais les voix discordantes ne sont pas loin. «Encore *un décalage entre les discours et les actes»*, a tweeté Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie Les Verts en réaction à la nomination d'Elisabeth Borne. De son côté Sébastien Chenu, porte-parole du Rassemblement national va plus loin fustigeant sur France 2: *«C'est la fin de l'écologie dans ce gouvernement»*.

L'inquiétude est aussi palpable au sein de l'association Greenpeace qui a déploré hier *«le déclassement»* du ministère de la Transition écologique, la nouvelle ministre Elisabeth Borne n'ayant pas le titre de ministre d'État de ses prédécesseurs, François de Rugy comme Nicolas Hulot.

Un signal préoccupant

«Nous nous étonnons du déclassement + de ce ministère qui n'a plus rang d'État», fait savoir Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France, dans un communiqué. *«Même si cette charge était avant tout symbolique, c'est un signal préoccupant»*, estime-t-il. François Julliard appelle le gouvernement à accorder *«une vraie priorité à la crise climatique et environnementale, notamment à travers ses arbitrages financiers»*. Pour rassurer les internautes, Elisabeth Borne'est engagée à se mettre au travail *«dès demain»* lors d'un tweet publié mardi.

Julien Bayou (EELV) fait partie des voix discordantes à cette nomination. Photo AFP

Des maires ruraux à reconquérir

Le projet de loi «Engagement et proximité» contient douze mesures pour faciliter l'exercice du mandat de maire et favoriser l'engagement citoyen.

Le projet de loi pour faciliter le mandat des maires présenté,hier, en Conseil des ministres constitue *«la première pierre»* de l'acte II des relations entre l'exécutif et les collectivités, ont affirmé les ministres concernés. *«C'est une rupture culturelle importante avec 15 à 20 années de mouvement législatif dans lequel il y a eu beaucoup de lois sur les territoires...»*, selon le ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu.
Le texte parle *«quasiment uniquement de la place de la commune, du maire, de la mairie»*, a-t-il souligné lors du compte-rendu du Conseil. *«On ne peut pas rebâtir une stratégie de services publics en réponse à la fracture territoriale si le tissu communal est en difficulté»*, a-t-il fait valoir.

Le projet de loi vise aussi à effacer la brouille initiale avec les collectivités territoriales. Photo AFP

Revalorisation des indemnités

Baptisé *«Engagement et proximité»*, le projet de loi vise à faciliter l'exercice du mandat de maire et favoriser l'engagement des citoyens. Avec une série de mesures sur la revalorisation des indemnités des maires ruraux. Par exemple, le texte propose de porter à environ 1.660 euros l'indemnité mensuelle des maires des petites communes jusqu'à 3.500 habitants. D'autres mesures figurent dans ce projet de loi comme le droit à la formation en début de mandat, le remboursement des frais de garde ou la protection juridique du maire. Plusieurs dispositions visent à remettre les maires *«au cœur de l'intercommunalité»*, où certains se sentent dépossédés de leur pouvoir de décision. Après une période de fortes tensions entre les élus locaux et l'exécutif en début de quinquennat, le gouvernement a entrepris de retisser le lien, notamment avec les maires, très impliqués dans le *«grand débat»* pour sortir de la crise sociale.
La loi présentée hier *«a une dimension culturelle, pour réintéresser l'engagement au niveau local»*, souligne Sébastien Lecornu. Elle vise notamment à aider les maires des petites communes à présenter des liste complètes de candidats aux élections municipales. Le texte doit être examiné fin septembre-début octobre au Sénat, pour adoption avant les municipales de mars 2020 par le Parlement. Un autre projet de loi sur la décentralisation et le droit à la différenciation pour les collectivités sera présenté après le scrutin. *«Toutes ces actions très concrètes en direction des territoires (...) montrent qu'il y a véritablement un acte II qui s'ouvre dans nos relations* avec les collectivités territoriales», a affirmé pour sa part la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault. *«C'est-à-dire un climat de confiance, de responsabilité, c'était une évolution nécessaire»*, a souligné la ministre.

> La loi présentée hier à une dimension culturelle pour réintéresser l'engagement au niveau local.

Justice

Le «barème Macron» validé

C'est un soulagement pour le gouvernement. La Cour de cassation a estimé hier que le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif, une mesure phare des ordonnances Travail contestée par plusieurs conseils de prud'hommes, était *«compatible»* avec les textes internationaux. En effet, selon la Cour, la Convention n°158 de l'Organisation internationale du travail demande *«le versement d'une indemnité adéquate»* en cas de licenciement abusif mais *«le terme adéquat doit être compris comme réservant aux Etats parties une marge d'appréciation»*. *«C'est une très bonne nouvelle pour l'emploi»*, s'est félicitée la ministre Muriel Pénicaud. À l'inverse, les syndicats, qui dénonçaient un barème *«sécurisant l'employeur fautif»*, sont déçus. La CGT a dénoncé *«une validation aberrante»*, et FO promettait de poursuivre *«ses recours aux niveaux européen et international»*. En dépit de sa validation par le Conseil constitutionnel, plusieurs conseils de prud'hommes (près d'une vingtaine selon un syndicat d'avocats) avaient refusé d'appliquer le barème au motif qu'il serait contraire aux traités internationaux.

Du tritium dans l'eau potable

L'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) a dénoncé hier une *«contamination»* radioactive de l'eau potable de 6,4 millions personnes en France. Une partie de la population boit de *«l'eau contaminée au tritium»* selon *«des données fournies par le ministère de la Santé»*, affirme le laboratoire basé à Hérouville-Saint-Clair, dans l'agglomération de Caen, dans un communiqué (Photo AFP)

Mais l'association reconnaît qu'aucune valeur ne dépasse le critère de qualité de 100*Bq/L (Becquerel par litre)* instauré par les autorités sanitaires. Selon l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), bras technique de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), *«le code de la santé publique fixe une référence de qualité de 100 Bq/L pour le tritium qui ne représente pas une limite sanitaire mais un seuil qui, lorsqu'il est dépassé, entraîne une investigation complémentaire pour caractériser la radioactivité de l'eau»*. Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande *«une valeur guide de 10.000 Bq/L pour le tritium dans l'eau de boisson, à considérer en cas de consommation permanente de l'eau»*, selon l'IRSN.

Mais *«la présence régulière dans l'eau du robinet de tritium rejeté par les centrales nucléaires met en évidence un risque de contamination d'autres polluants radioactifs à des niveaux beaucoup plus élevés»*, argumente l'ACRO.

Pour le laboratoire, le tritium est un lanceur d'alerte: *«En cas d'accident grave sur une des centrales nucléaires sur la Seine, la Vienne, ou la Loire, il n'y aura pas que le tritium rejeté et ce sont des millions de personnes qui risquent d'être privées d'eau potable»*. Selon l'association, 268 communes sont concernées, dont de «grandes agglomérations» comme Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes, et 122 communes d'Ile-de-France. En réaction, la Criirad, autre laboratoire associatif travaillant sur le nucléaire, a *«dénoncé la banalisation des contaminations en tritium»* et appelé *«à ne pas se laisser abuser par les comparaisons avec la référence de qualité de 100 Bq/L et, plus encore, avec la limite dite sanitaire de 10.000 Bq/L»*.

Très nuageux dans l'ensemble

La couche nuageuse se fractionne, mais les éclaircies restent timides, plus probables sur le sud.
Vent d'Ouest à Nord-Ouest, modéré ; puis faiblissant.

Vendredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
15° 25°	15° 28°	13° 28°	12° 27°

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
17° 25°	16° 27°	14° 28°	13° 27°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
17° 27°	17° 30°	15° 31°	15° 30°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
18° 31°	18° 35°	17° 36°	17° 35°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
20° 33°	21° 37°	19° 38°	20° 37°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
21° 35°	22° 39°	21° 39°	21° 38°

HIER	Mini	16h
Angoulême	13°	29°
Cognac	16°	29°

Une technicienne à l'Écologie

REMANIEMENT Elizabeth Borne était une discrète ministre des Transports. Mais elle connaît bien le vaste ministère qu'elle va diriger

Bruno Dive, rédaction parisienne
b.dive@sudouest.fr

Contrairement à ce que laissait entendre Matignon mardi après-midi, les choses n'ont pas traîné pour remplacer François de Rugy. Pas question de rééditer l'interminable feuilleton qui avait suivi les démissions de Nicolas Hulot puis de Gérard Collomb. Mais aller vite aujourd'hui pour nommer un ministre est un exercice risqué : il faut désormais vérifier sa situation fiscale personnelle, son patrimoine, d'éventuels conflits d'intérêts, aux termes de la loi votée dans la foulée de l'affaire Cahuzac. Cela prend du temps et le couple exécutif ne voulait pas s'en donner. Voilà qui explique en grande partie la nomination d'Élisabeth Borne dès mardi soir : celle-ci était déjà ministre, et en plus elle connaît le sujet.

Non seulement, cette polytechnicienne de 58 ans à l'allure austère était déjà ministre déléguée auprès de Nicolas Hulot puis de François

Surnommée « borne out », Élisabeth Borne a déjà usé deux directeurs de cabinet en deux ans. PHOTO JULIEN DE ROSA/AFP

de Rugy, en charge des Transports, mais elle avait auparavant dirigé, en 2014 – 2015, le cabinet de Ségolène Royal qu'elle avait rencontrée comme préfète de la région Poitou-Charentes. Elle avait ensuite quitté le ministère de l'Écologie pour prendre la direction de la RATP jusqu'à l'élection d'Emmanuel Macron.

Négociatrice rigide

Autant dire qu'Élisabeth Borne est une spécialiste des transports, ou des « mobilités » comme on dit aujourd'hui. C'est elle qui a porté l'une des réformes jusqu'à présent les plus emblématiques du quinquennat : celle de la SNCF. Macron et son Premier ministre ont pu alors apprécier sa solidité, qui confine parfois (aux yeux des syndicalistes, notamment) à la rigidité. Sur fond de grève perlée, elle a longuement négocié avec les syndicats, lâchant quelques concessions sans jamais céder sur les points durs tels que le statut des cheminots ou l'ouverture à la concurrence.

Bourreau de travail, la nouvelle ministre de la Transition écologique peut aussi l'être avec ses équipes. Surnommée « borne out », elle a déjà usé deux directeurs de cabinet en deux ans. Coup de chance : le troisième est un bon connaisseur du ministère où il a passé quatre ans.

D'ailleurs, les derniers textes que défendait Élisabeth Borne (certains sont encore en discussion ou en « navette » au Parlement) étaient reliés aux questions environnementales, à commencer par la loi d'orientation des mobilités qui vise notamment à encourager les transports propres, à interdire les véhicules à essence ou diesel d'ici 2040 ou à taxer les billets d'avion.

Est-ce pour cela, et en raison de ses compétences reconnues, que Macron et Philippe n'ont pas jugé nécessaire de lui donner le titre de ministre d'État, dont bénéficiaient ses trois prédécesseurs (Royal, Hulot et Rugy) ? Ou tout simplement parce que cette technicienne n'a aucun poids politique ni médiatique ? Peu connue du grand public, elle n'a jamais été élue, ni membre d'un parti jusqu'à son adhésion à La République en marche, mais sa participation à de nombreux cabinets ministériels socialistes (Jospin, Lang, Glavany…) la classe à gauche.

Elle caressait, voici peu, l'idée de se présenter aux élections municipales. Ce serait tout de même un comble qu'elle doive à son tour quitter ce ministère pour briguer une mairie. Cette nomination devrait donc calmer les ambitions électorales d'Élisabeth Borne.

SUD OUEST.fr
Vidéos. Le « soulagement » de Rugy, remplacé par Élisabeth Borne dans un remaniement express

BARÈME PRUD'HOMAL
La Cour de cassation a estimé, hier, que le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif, une mesure phare des ordonnances Travail contestée par plusieurs conseils de prud'hommes, était compatible avec les textes internationaux.

FONCTIONNAIRES
Le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt, a confirmé, hier, que l'objectif de réduction de 50 000 postes dans la fonction publique, y compris les enseignants, serait difficile à atteindre d'ici 2022. Concernant les collectivités territoriales, l'objectif de suppression de 70 000 postes pourrait être maintenu.

GOUVERNEMENT
Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le gouvernement compte plus de femmes que d'hommes, après le départ de François de Rugy remplacé par Élisabeth Borne.

Il y a désormais 18 femmes et 17 hommes, en comptant le Premier ministre.

Nouvel épisode de canicule

SÉCHERESSE La France va vivre la semaine prochaine un nouvel épisode de canicule, qui va aggraver la sécheresse qui s'installe sur le pays. Un air plus chaud en provenance d'Espagne arrivera dimanche. Dès le début de la semaine, les températures évolueront entre 30 et 35 °C sur la moitié nord et entre 35 et 39 °C du Sud-Ouest au Centre-Est.

ÇA VIENT **DE TOMBER**

Jeanne Added en concert à Châteaubernard

Le Castel vient de dévoiler la nouvelle. Jeanne Added se produira dans la salle de spectacle de Châteaubernard le 3 décembre, à 20 h 30. Cela s'inscrit dans la programmation 100 % féminine voulue pour la saison prochaine. L'artiste a obtenu, cette année, deux Victoires de la musique. En Charente, elle interprétera une version solo de son album « Radiate » ainsi que d'autres titres de son répertoire. Renseignements sur www.lecastel.fr PHOTO AFP/SÉBASTIEN BOZON

COGNAC

En dix-sept jours, dix-sept délits routiers

Le commissariat de Cognac fait face à une recrudescence de délits routiers. Depuis le début du mois, 17 cas ont été comptabilisés. Les trois derniers se sont suivis en l'espace de vingt-quatre heures. La première affaire remonte à mardi, 19 h 15. Les policiers aperçoivent un scooter qui fait des embardées et crisser ses pneus. Le conducteur refuse de se soumettre au contrôle, mais il est finalement interpellé. Ce Cognaçais de 41 ans roulait avec 1,64 g d'alcool, et sous l'emprise de produits stupéfiants. Il sera jugé aujourd'hui en comparution immédiate et son véhicule a été saisi. Même délit de fuite, mercredi, à 2 heures du matin. Là, il s'agissait d'une moto roulant trop vite et sans feux. Le motard de 25 ans est finalement tombé du siège. En garde à vue, son alcoolémie a été établie à 0,8 g. La moto est saisie et le conducteur convoqué ultérieurement. Enfin, troisième délit, hier à 12 h 15. Le conducteur d'une voiture roulait sans permis, sans assurance et sous l'empire de stupéfiants. Lui aussi sera convoqué ultérieurement, et son auto est saisie judiciairement.

Un gang de cambrioleurs géorgiens arrêté

COGNAC Les gendarmes ont filé la piste de trois hommes. Arrêtés à Bordeaux, ils ont été retrouvés porteurs de plus de 200 objets, liés à de nombreux cambriolages en Charente et Nouvelle-Aquitaine

Les gendarmes estiment que leur coup de filet pourrait élucider de nombreux cambriolages dans toute la Nouvelle-Aquitaine. Dimanche, les militaires de la compagnie de Cognac ont procédé à l'arrestation de trois hommes.

Ils pourraient être responsables d'une série de cambriolages, dont le nombre a augmenté dernièrement en Charente. À chaque fois, un même mode opératoire : les malfaiteurs cassent le barillet de la porte et opèrent une fouille totale de l'habitation. Les faits se passent la nuit, dans des habitations désertées pour cause de départ en vacances. Grâce à une surveillance de terrain, les gendarmes parviennent à prendre en chasse trois individus. Dernièrement, ils logeaient dans un hôtel de Bordeaux. C'est là qu'une interpellation est décidée. Dimanche, les gendarmes girondins se joignent aux Charentais. Ensemble, ils arrêtent trois ressortissants géorgiens, âgés de 27 à 32 ans. Selon les enquêteurs, ils appartiendraient à un groupe mafieux bien connu, de dimension européenne, répondant à l'appellation de « vory v zakone » soit « voleur dans la loi ».

Au total, environ 200 objets ont été découverts. Leur provenance ne fait guère de doute : certaines victimes de cambriolages les ont reconnus et ont déjà pu les récupérer. Toutefois, une grande partie reste encore à identifier. Les gendarmes s'attendent donc à voir augmenter le nombre de méfaits imputables aux mis en cause.

Les trois hommes ont été déférés mardi à Angoulême, et incarcérés dans la foulée. Une information judiciaire a été ouverte pour dénouer cette affaire aux nombreuses victimes potentielles.

Jonathan Guérin

L'hôtel Chais Monnet va bien, malgré les rumeurs

ÉCONOMIE Le cinq étoiles dresse un bilan satisfaisant, presque un an après son ouverture. Malgré des rumeurs de mauvaise santé, l'hôtel afficherait de bons indicateurs

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

C'est une rumeur qui circule dans des cercles très fermés. L'hôtel Chais Monnet, le prestigieux hôtel qui a coûté 60 millions d'euros, serait très déficitaire. Au point même qu'il serait en vente. « C'est totalement faux, balaye Arnaud Bamvens, le directeur. On ne veut pas laisser courir de telles rumeurs. Nous n'excluons pas de porter plainte. »

À l'inverse, les Chais Monnet semblent, si l'on en croit ses représentants, en bonne santé. « Après cette belle première année, nous avançons conformément à nos ambitions, poursuit le directeur. Bien sûr, c'est un gros pari. Comme toute jeune entreprise, les premières années sont fragiles. Mais nous réussissons notre montée en puissance. »

Peut-être que les ragots viennent de certains faits réels. Comme le départ du chef responsable du restaurant bistronomique, Olivier Renaud. Ou encore un turnover dans les équipes. « C'est une chose assez normale. Certaines personnes nous ont rejoints car elles étaient spécialistes de l'ouverture d'un hôtel. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles partent une fois cette phase passée. »

50 % d'occupation au Blues

Arnaud Bamvens souhaite donc dresser un bilan, presque un an après l'ouverture (c'était très exactement en novembre). « D'une manière générale, on peut dire que nous avons de très bons retours. Les gens se sont approprié les lieux. » Concernant l'hôtel, la fréquentation semble progresser. « Nous avons commencé à 15-16 %, et depuis, nous n'avons jamais cessé de progresser, mois après mois. En mai, nous étions à plus de 40 %, et 50 % pendant le Blues. »

Arnaud Bamvens espère que l'hôtel sera rentable dans sa troisième année, ou même avant. ARCHIVES ANNE LACAUD

Toutefois, il faut bien voir la stratégie de l'enseigne : « Nous avons un très gros volume de chambres. Dès lors, on ne s'attend pas à un taux d'occupation énorme, mais plutôt à avoir un remplissage le plus haut possible lors de gros événements, comme les privatisations. »

Le profil de la clientèle est surprenant : il fait état de plus de clients business qu'espéré, et moins de touristes. Les profils viennent de la grande région et d'Île-de-France. « On a gagné l'implantation sur le marché local et régional. Désormais, nous comptons passer la deuxième marche. Notre communication nationale et internationale doit s'accélérer, pour assurer notre développement à long terme. Il faut encore construire la destination ; c'est une nouvelle étape. »

Le bilan, point par point

LE RESTAURANT GASTRONOMIQUE « Les gens ont manifesté de l'intérêt mais les déjeuners n'ont pas pris. On s'attendait à plus de potentiel. Nous avons arrêté les déjeuners, sauf le dimanche, pour éviter un gouffre financier. Le restaurant est actuellement fermé pour congés, jusqu'à mi-août. »

LE RESTAURANT BISTRONOMIQUE « On n'avait jamais vu un cinq étoiles avec une telle occupation venue de l'extérieur. C'est une belle réussite. Les brunchs du dimanche sont devenus un vrai rendez-vous. Le bar 1838 a pris sa vitesse de croisière avec ses soirées concert. »

SPA « L'établissement fonctionne bien, même si le démarrage a été lent. Nous lancerons une offre d'abonnement en septembre. »

MÉCÉNAT L'hôtel subventionne un certain nombre de structures dans le domaine associatif, caritatif, culturel ou sportif. « C'est notre rôle d'être en prise avec le terrain local. » C'est le cas avec Cognac Blues Passions, qui a pu investir une scène aux Chais Monnet. Les bénéficiaires sont encore les sapeurs pompiers ou le club de rugby UCS. Quant au centre d'exposition dédié à Jean-Monnet, il devrait voir le jour l'an prochain.

Orgue et trompette à l'église

CONCERT Les Amis de Saint-Antoine sont très actifs pour animer l'église éponyme. Ils prévoient un nouveau concert demain. « Orgue et trompette » sera mené par Alain Bouvet et Pierre Dutout. Il s'agit d'un concert solidaire coorganisé par l'association L'Arbre médicinal. L'entrée est fixée à 10 euros (gratuit pour les moins de 16 ans). Les bénéfices serviront à financer la construction d'un dispensaire en Inde. Rendez-vous à 20 h 30.

Une guinguette va naître en bord de Charente

COMMERCE Depuis que les quais ont été refaits, les Cognaçais émettent un regret : qu'il n'y ait pas un café ou un espace commercial en bord de Charente. Ces remarques ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. Laurent Casuccio, le gérant de l'Atelier des quais, prévoit d'ouvrir. Il s'agit d'un projet tout frais, qui correspond à l'arrivée de cet ancien directeur de Flunch, dans la galerie commerciale d'Auchan. Le nouveau venu précise que l'Atelier des quais est déjà propriétaire d'un espace mitoyen de son emplacement actuel. C'est là qu'ouvrira ce lieu de loisirs d'ici deux ans.

Le nouveau gérant de l'Atelier des quais compte étendre l'activité du restaurant en créant une ginguette. PHOTO J. G.

Cinq kayakistes médaillés

SPORT Le Cognac Canoë Club revient des championnats de France avec cinq médailles. Six athlètes étaient engagés sur la compétition du 9 au 14 juillet à Ubaye (Hautes-Alpes). « C'est un bon bilan pour une petite structure qui compte une quarantaine de licenciés », résume Arnaud Guimier, le président du club. Louis-Guy Petitjean a glané deux titres en K1 vétéran 3. Théo Suivre (C1 cadet) et Sylvain Brunet (C1 vétéran 3) ont chacun décroché une médaille d'argent. Agathe Grosset (K1 cadette) a obtenu une médaille de bronze.

Portés et massés, des bébés heureux

VIE QUOTIDIENNE Sandrine Mercier propose des ateliers de portage et de massage pour créer des liens uniques avec l'enfant

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

Les enfants, Sandrine Mercier sait ce que c'est. La jeune femme est l'heureuse maman d'une famille de six enfants. Alors, lorsqu'elle parle du bien-être des bébés, on peut lui accorder un certain crédit.

Et justement, la jeune femme a monté depuis le mois de janvier dernier BB Bulle, « un espace dédié à la parentalité et qui touche au massage et au portage des enfants », résume-t-elle. Au travers d'ateliers à domicile, elle partage son savoir et les bons gestes en matière de techniques de nouages et de massages. « Ce sont des questions sur lesquelles je me suis penchée depuis de nombreuses années, au fur et à mesure de mes grossesses et de mes questionnements sur l'éveil des enfants. Et j'en ai tiré beaucoup de bénéfices », confie-t-elle.

Professionnalisée après avoir suivi deux formations certifiées auprès de l'Association française de massage pour bébé (AFMB) et de l'Association française de portage des bébés (AFPB), elle propose aux jeunes mamans des sessions de deux séances pour le portage et cinq pour le massage, « et plus si besoin. Et bien évidemment, les gens peuvent me recontacter après la fin de ses sessions, là aussi en cas de besoin. Il est également possible de faire des ateliers de massage avec de futures mamans. dans ce cas-là, on s'entraîne sur un poupon et ensuite je repasse les voir après la naissance pour observer si tout se passe bien ».

Sandrine Mercier prône portage et massage. O. F.

Plus d'autonomie

Portage et/ou massage, les deux pratiques ne génèrent que des aspects positifs pour Sandrine Mercier. Le portage, qu'elle a commencé à expérimenter, à partir de son troisième enfant, est une technique qui est, pour elle, toute naturelle : « Dans toutes les cultures, le portage des bébés est pratiqué, en Afrique, en Asie… Il permet de créer et renforcer le lien avec l'enfant. » Une pratique qu'on avait un peu oubliée dans notre monde occidentalisé, remplacée par landaus et poussettes mais qui a trouvé un regain d'intérêt depuis quelques années.

Et pour Sandrine Mercier, il n'y a pas photo entre les deux pratiques pour le bien de l'enfant. « Contrairement à ce que l'on pourrait croire, un enfant porté ne restera pas collé. Au contraire, ce contact physique avec sa mère ou son père va le mettre plus en confiance, le rendre plus serein. Il sera plus vite autonome, marchera plus vite et aura plus d'empathie vis-à-vis du monde extérieur. Moi j'ai vu la différence entre les enfants que j'ai portés et les autres », indique-t-elle. Et peu importe la technique de portage : « devant, sur le côté, derrière… L'essentiel est de respecter les critères de sécurité. On peut porter un enfant, en moyenne, jusqu à ce qu'il pèse 15 kg ».

Quant au massage, jusqu'à 1 an, outre à la construction du lien, il contribue aussi à l'éveil du nourrisson. « Il apporte, également, une aide en cas de problèmes de reflux gastro œsophagien, de malformation osseuse, de douleur dentaire. Il agit encore sur la qualité du sommeil, les angoisses », indique Sandrine Mercier. « Il ne faut pas hésiter à masser, selon l'envie ou le besoin du bébé. Le massage se fait par étapes, les jambes, les bras, le visage, le dos, le ventre. »

Et pour le portage ou le massage, les actes ne doivent pas seulement être le fait de la mère, les pères doivent aussi prendre leur part. « Dans les jeunes générations, il y en a déjà plus qui s'y mettent. On peut aussi laisser faire les grands frères ou sœurs, s'ils ont envie. Ça donne une belle cohésion à la fratrie », observe Sandrine Mercier.

(1) Contact : 06 15 73 10 01. Site : bbbulle.fr

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

L'Ibérica changera de propriétaire à la rentrée

Le maire et le conseil municipal recevaient, ce mardi, les nouveaux propriétaires du multiservices, l'Ibérica. Sandra Merceron et Frédéric Dussous accueilleront donc, les clients dans leurs locaux rénovés et repensés, le 16 septembre au plus tard. Sandra et Frédéric souhaitent s'investir dans ce multiservice rural et offrir aux clients un lieu accueillant.

Au niveau des prestations, s'ils gardent les services qui existent déjà, ils supprimeront par contre la vente de bouteilles de gaz ; un produit dangereux et très peu rentable. Le dépôt de pain est conservé ainsi que la partie tabac, journaux et bar. Ils envisagent même des soirées spéciales foot, rugby ou encore karaoké, années 80, etc.

Fin de la partie brocante

Par contre, la partie brocante sera abandonnée. « Nous ne sommes pas spécialisés et nous verrons plus tard », a conclu le maire. Leur petit plus sera très certainement leur future activité de relais colis qui évitera à leurs clients de se déplacer vers Cognac. Pour les horaires, à noter une formule nouvelle qui devrait correspondre davantage aux habitudes de la clientèle. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : non-stop de 7 heures à 19 h 30. Fermeture le mercredi toute la journée, le dimanche : ouverture de 8 à 13 heures. Ils envisagent également de solliciter la clientèle pour les aider à améliorer le service et leur suggérer des idées.

Augmentation de la cantine

Il a aussi été question des tarifs cantine et garderie pour la rentrée scolaire de septembre. D'une façon générale, les tarifs augmenteront de 5 centimes d'euro, qu'il s'agisse de la garderie ou de la cantine, qui voit son repas passer à 2,50 €. Marie-Catherine Bellec a fait part d'une proposition émanant de la Communauté d'agglomération pour le financement d'un ordinateur, avec logiciel spécial bibliothèque, dont le coût est pris en charge par le département à hauteur de 80 %.

Ces achats font partie d'une commande groupée au niveau des bibliothèques et bénéficient d'une aide du Département et de l'État. Le maire Lilian Jousson a ensuite fait part de l'ouverture du salon de coiffure Lova Coiff. L'ensemble des commerçants : coiffeur, prothésiste ongulaire, boutique de lingerie et Ibérica se sont mis d'accord sur le jour de fermeture du mercredi.

Colette-Christiane Guné

Sandra Merceron et Frédéric Dussous sont les nouveaux propriétaires de l'Ibérica. PHOTO C.-C.G.

GENSAC-LA-PALLUE

Un concert de piano sur l'eau

C'est à une soirée originale – gratuite – et qui ne devrait pas manquer de charme qu'invitent conjointement la municipalité de Gensas-la-Pallue et Festi-Classique, samedi, au pied du pont de Soubérac, sur les berges du Ri, la rivière qui coule dans la commune (1).

À partir de 18 h 30, le public pourra voir et écouter un concert de musique classique, donné par Alice Rosset. La particularité de ce récital de piano, conçu par la compagnie La Volière aux pianos, tient dans le fait que l'artiste et son instrument se trouvent sur une installation plastique flottant sur la rivière. Autant dire que la situation et le décor naturel sont une invitation à ressentir les notes de musique autrement. Une invitation au voyage.

Au programme de la pianiste : Chopin (« Nocturnes », « Étude opus 10 n°3 », « Valse en fa mineur », « Préludes ») ; Debussy (« Reflets dans l'eau », « Hommage à Rameau », « La Fille aux cheveux de lin ») ; Satie (3 Gnossiennes), Kévin Lam (« How Beautiful The Morning Sun Is ») et Gershwin (Préludes 1 et 2, extraits de la « Rhapsody in Blue »). Ce concert sera suivi, à 20 heures, d'un pique-nique qui se déroulera aux rythmes de la musique dansante du trio de bossa nova, Orfeo.

Insolite, une pianiste et son piano sur l'eau. PHOTO LUCAS SANTOS BELLOD

(1) Le pont de Soubérac est situé près du restaurant Le Grizzly et du chocolatier Gourmandises et Chocolat. Parking prévu près de l'entreprise Komorniscak. Prévoir une couverture pour profiter au mieux du spectacle. Amener son pique-nique, possibilité de cuire des brochettes ou des saucisses sur place (à apporter). Buvette. Renseignements au 06 42 95 10 50

ÉCHO DU COGNAÇAIS

Des ateliers de danse à l'abbaye de Châtres

SAINT-BRICE Trois ateliers danse (55 minutes chacun) sont organisés, ce vendredi, à l'abbaye de Châtres et animés par Marie Souperbat, professeur au conservatoire d'Angoulême. Le premier intitulé Danse et flore environnante est destiné aux enfants de plus de 8 ans (9 h 30 à 10 h 25). Le second, Danse avec les ailes d'Isis s'adresse aux débutants et initiés (10 h 30 à 11 h 25). Le troisième, Relaxation et étirements (11 h 25 à 12 h 30), concerne également débutants et initiés. Pour les différents ateliers, prévoir de s'habiller de façon décontractée et d'apporter un tapis de gym pour Relaxation et étirements. Tarif : 12 € par atelier pour les enfants comme pour les adultes. Inscriptions auprès de l'office de tourisme de Cognac au 05 45 82 10 71.

L'abbaye de Châtres, théâtre des ateliers de danse. ARCHIVES A. LACAUD

JARNAC

Les bornes électriques débattues

Le dernier conseil municipal de Jarnac, le 9 juillet, a laissé émerger deux débats. Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG) a engagé une campagne d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. « Notre commune peut disposer d'une à trois bornes. Nous nous positionnons pour l'installation de trois bornes », a expliqué le maire François Raby.

Jean-Denis Barré, pour l'opposition, s'est interrogé sur le financement, les retombées fiscales au niveau national, le montant élevé des frais de gestion pour la commune (350 €/an/borne), ou encore sur le nombre : « deux bornes nous semblent suffisantes ». Après débats, il est convenu que deux bornes seront prioritaires (place Jean-Jaurès et le parking de la Maison de Santé), l'autre est en attente en fonction des besoins (deux abstentions).

L'entrée « est » de Jarnac pourrait changer d'allure. PHOTO S.C.

La rue Pasteur aménagée

Autre projet important à l'étude, le programme d'aménagement de la rue Pasteur et de l'avenue du Général Leclerc, avec la mise en valeur de l'entrée est de l'agglomération et de la traversée de la ville, réduction de la vitesse, liaisons douces, sécurisation. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 1 797 160 d'euros. « C'est un dossier un peu précipité, qui impacte fortement le budget communal, pourquoi aller si vite ? », a réagi Jean-Denis Barré. Ce dossier confié aux services du bureau d'études de l'ATD 16 pour son élaboration, nécessite d'être étudié globalement afin d'obtenir les subventions pour effacement des réseaux. « Si on n'y entre pas complètement, le Département ne financera pas », explique-t-il. « Pour l'instant, après l'estimation des travaux, nous lançons l'appel à un maître d'œuvre », ont répondu le maire et Philippe Gesse, adjoint aux finances. Le programme et l'enveloppe ont été approuvés (deux abstentions).

Séverine Caillé

AU FIL DES DOSSIERS

L'accord a été donné pour un contrat d'apprentissage aux services techniques en septembre. La demande de subvention pour Jarnac en fête a également été validée, après débat sur le montant du budget prévisionnel de ces animations estivales (7 000 euros). « Un budget modeste compte tenu de la qualité des groupes présents », a précisé Christophe Roy, adjoint à la culture.
La motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Jarnac a, elle, été votée à l'unanimité.